



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte et prévention

Question écrite n° 29256

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'expertise collective sur les dangers de l'addiction au jeu réalisée à la demande de la Direction générale de la santé par l'INSERM et rendue publique le 22 juillet 2008. Le jeu a été inscrit pour la première fois dans le plan de lutte contre les addictions 2007-2011 du ministère de la santé. Une équipe pluridisciplinaire d'experts (historiens, sociologues, addictologues, neurobiologistes, psychiatres, psychologue...) a formulé une série de recommandations pour mieux comprendre le jeu pathologique, sa prévention et sa prise en charge. La recherche française souffre, en effet, d'une absence d'études systématiques et pluridisciplinaires dans ce domaine. Aujourd'hui, l'essentiel des données proviennent du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et d'Europe du nord. Il souhaiterait savoir quels dispositifs sont prévus pour prendre pleinement conscience de la portée de ce problème et quels moyens pourraient être mis en oeuvre pour accompagner et prendre en charge les joueurs excessifs, et notamment les plus jeunes.

Texte de la réponse

En 2008, faute de données disponibles, il n'est pas possible de connaître l'importance du phénomène relatif à l'addiction aux jeux, au-delà des témoignages de professionnels et d'associations. L'expertise collective que la direction générale de la santé (DGS) a demandé à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur les jeux de hasard et d'argent, a été rendue publique le 22 juillet 2008. Ce travail fait le point le plus rigoureux et à jour possible sur les enjeux sanitaires (dépendance, prise en charge) de cette forme d'addiction sans substance. Mais faute d'une littérature évaluative suffisante, ce travail ne fournit pas les éléments permettant de construire une politique publique complète, comme cela peut être le cas pour les addictions avec substances (notamment alcool et tabac). Cela étant, le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative a prévu d'augmenter l'offre de soins aux personnes souffrant d'addiction aux jeux, en particulier dans le cadre du plan de prise en charge et de prévention des addictions (2007-2011), par le développement des services d'addictologie à l'hôpital ainsi que par la création des centres de soins, d'accueil et de prévention en addictologie (CSAPA) du secteur médico-social. Une étude de prévalence du jeu pathologique et du jeu problématique sera confiée prochainement à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) afin de mieux appréhender l'importance du phénomène en France.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29256

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6698

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8667